Centre Inffo

DALLOZ FORMATION

Rendez-vous de l'Actualité

Mardi 7 avril 2015

de 9 heures à 13 heures

MGEN - 3, Square Max Hymans – 75015 Paris

© Shutterstock

RÉFORME DE LA FORMATION : QUELLES DÉCISIONS PRENDRE, UN AN APRÈS ?

Après la publication de la loi du 5 mars 2014 et de ses décrets d'application, vient le temps de la mise en œuvre et… des décisions.

A tous les niveaux, des questions stratégiques devront être tranchées et nécessitent une bonne compréhension des textes.

En exploitant le caractère hybride de cette réforme, Centre Inffo en partenariat avec Dalloz Formation, présentera les différents scénarios qui peuvent être envisagés au sein des organisations afin de pointer les risques de contentieux qu'ils sont susceptibles de générer mais surtout de dégager les conséquences pratiques pour les entreprises, les Opca ainsi que les prestataires de formation.

Programme

L'ENTREPRISE FACE À SA *RESPONSABILITÉ SOCIALE* EN MATIÈRE DE FORMATION

ENTRETIEN PROFESSIONNEL : COMMENT L'ORGANISER ?

- **Comment préparer les managers à mener un entretien de nature RH ?**
- **Comment parler de « *perspectives d'évolution professionnelle* » *avec son salarié sans évoquer l'* « *évaluation de son travail* »?**
- **Quel est le périmètre des mesures à comptabiliser dans le « 2 sur 3 » pour éviter la sanction financière dans six ans ?**

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION : QUELLE POLITIQUE ADOPTER ?

- **Quelle est la responsabilité juridique de l'entreprise dans la mise en œuvre du CPF ?**
- **Comme gérer un dispositif à caractère personnel et dont les formations éligibles ne relèvent pas du ressort de l'entreprise ?**
- **Quels sont les avantages et les inconvénients d'un accord d'entreprise triennal relatif à la gestion financière interne du CPF ?**

FIN DE LA DÉCLARATION 2483 : QUELS NOUVEAUX INDICATEURS POUR MESURER L'EFFORT FORMATION ?

- **Que deviennent les « excédents reportables » en 2016 ?**
- **Quels sont les impacts de la suppression du « 0,9 % » sur les budgets formation et quels sont les contours des formations à inscrire dans le plan de formation ?**
- **Comment traduire son effort formation en investissement et quelles informations faire figurer dans la BDES ?**

OPCA ET PRESTATAIRE DE FORMATION À L'ÉPREUVE DE LA REFONTE DU FINANCEMENT

NOUVEAU FLÉCHAGE DES FONDS MUTUALISÉS : COMMENT ADAPTER SON OFFRE DE FORMATION ?

- **Quelle utilisation de la contribution fiscale collectée par l'Opca et quels types de formations seront financés ?**
- **Comment rendre son offre de formation éligible à un financement sur les fonds mutualisés du CPF ?**
- **Quelle entreprise et quel public cibler pour augmenter ses chances d'obtenir un financement sur les fonds mutualisés ?**

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'OFFRE DE FORMATION : EN PRATIQUE, COMMENT PROCÉDER ?

- **Qui choisit l'organisme de formation ? L'entreprise ou l'Opca ?**
- **Comment seront déterminés les critères qualitatifs dont le respect permet de financer des formations sur les fonds mutualisés ?**
- **L'offre de formation devra-t-elle reposer à terme sur des labels, certifications ou normes ?**

VERSEMENT À L'OPCA DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES : QUELS SERVICES EN CONTREPARTIE ?

- **A qui l'entreprise doit-elle verser ses contributions volontaires ? Opca de branche ou Opca interprofessionnel ?**
- **Quelle offre de service est compatible avec le caractère d'** « ***organisme à but non lucratif*** » **des Opca ?**
- **Existe-t-il un risque d'entorse au droit de la concurrence sur le marché de l'externalisation de la gestion de formation ?**

INTERVENANTS : **Fouzi Fethi,** Chargé des études juridiques, Centre Inffo
Sabrina Dougados, Avocat associé, Fromont Briens Associés

Plan d'accès MGEN
3 square Max Hymans 75 015 PARIS

Accès au bâtiment

MGEN - Amphithéâtre Plein Ciel
3, square Max Hymans - 75015 Paris

L'accès piéton s'effectue par deux entrées :

- depuis l'entrée principale située 87, boulevard Pasteur ;
- depuis le 25-27, boulevard de Vaugirard, soit par les escalators, soit par un ascenseur panoramique depuis le trottoir.

Une liaison piétonnière relie la gare Montparnasse au square Max Hymans.

L'accès au parking souterrain niveau –3 (jaune) se fait par l'entrée située 47, boulevard de Vaugirard (suivre la signalisation).

Le ticket délivré à l'entrée du parking doit être validé par l'hôtesse MGEN avant le départ.

Bulletin d'inscription

524WC

À retourner au service commercial, Centre Inffo, 4, avenue du Stade-de-France, 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex
Tél. : 01 55 93 91 82 et 01 55 93 91 83 - Fax : 01 55 93 17 28 - Courriel : contact.formation@centre-inffo.fr

Rendez-vous de l'Actualité le mardi 7 avril 2015
« Réforme de la formation : quelles décisions prendre, un an après ? »

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription.

Nom ..... Prénom .....

Fonction ..... Service .....

Entreprise ou organisme .....

Tél. : ..... Fax : ..... Courriel .....

Adresse.....

....

N° Siret /___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/ Code APE/NAF /___/___/___/___/

N° de client .....Effectif .....

Tarif : 495 € HT, 594 € TTC (TVA 20 %).

Je joins mon règlement à l'ordre de Centre Inffo
❑ Par chèque bancaire ❑ Par chèque postal

Date, cachet et signature